



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7479^e séance

Mardi 30 juin 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ibrahim	(Malaisie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Shen Bo
	Espagne	M. Fernández-Arias Minuesa
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	M. Baublys
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M ^{me} Alingue
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Malaisie.

En convoquant la présente séance de synthèse, la Malaisie entend introduire de nouveaux éléments susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à nos échanges, notamment grâce à l'examen des travaux du Conseil sur une période légèrement plus longue, prenant en considération aussi bien le passé que l'avenir. Cela dit, je vais d'abord mettre l'accent sur certains aspects clefs de la présidence malaisienne du Conseil ce mois-ci.

Au cours de sa présidence, la Malaisie s'est attachée à mettre l'accent sur trois questions majeures : le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le sort des enfants en temps de conflit armé. La Malaisie se félicite de l'appui et de la coopération fermes et constructifs dont ont fait preuve tous les membres du Conseil tout au long du mois dans le cadre de la réalisation de ces objectifs prioritaires.

En ce qui concerne le maintien de la paix et la consolidation de la paix, la principale idée était d'engager des discussions préliminaires au Conseil, étant donné le rôle qu'il est appelé à jouer dans la suite à donner aux processus d'examen des opérations de maintien de la paix, du dispositif de consolidation de la paix et de l'application de la résolution 1325 (2000), qui sont en cours.

S'agissant du sort des enfants en temps de conflit armé, compte tenu de la tendance alarmante à recourir de plus en plus à l'enlèvement en tant que tactique dans les conflits violents, notamment de la part des groupes terroristes et de ceux qui leur sont affiliés, la Malaisie s'est employée à renforcer les normes internationales de protection des enfants dans les conflits armés, en particulier en y incluant les enlèvements comme un autre motif d'inscription sur les listes figurant dans les rapports annuels du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. En tant que Président du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps

de conflit armé, nous sommes reconnaissants de l'appui massif que nous ont apporté les membres du Conseil et les États Membres lors du débat public, qui s'est tenu le 18 juin dernier (voir S/PV.7466), et lors de l'adoption de la résolution 2225 (2015).

Statistiquement parlant, le Conseil a tenu un total de 26 séances, dont 22 étaient publiques. En outre, au cours de ce mois, trois réunions organisées selon la formule Arrria ont été consacrées à la situation au Darfour, à la situation en Syrie et, pas plus tard que ce matin, à l'évolution du climat et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales, ce qui représente, à notre avis, une saine utilisation d'autres formes de réunion par les membres du Conseil. En ce qui concerne les résultats en juin, le Conseil a adopté au total 22 textes, dont six résolutions et deux déclarations présidentielles, et a publié 15 déclarations à la presse. Il est déconcertant de constater qu'un grand nombre de déclarations à la presse portaient sur des actes de terrorisme.

Il y a aujourd'hui six mois que la Malaisie a rejoint le Conseil. Selon nous, les travaux du Conseil en 2015 ont, à ce jour, été largement positifs. Par exemple, plusieurs initiatives importantes en matière d'établissement de normes relatives à la protection des civils en période de conflit armé – dont les journalistes, les femmes, les filles et les enfants – ont été adoptées entre janvier et juin. Cependant, au cours de la même période, le Conseil a également assisté à une détérioration de la situation dans un certain nombre de cas, surtout au Burundi, au Soudan, au Soudan du Sud, en Syrie, en Ukraine et au Yémen. Dans le même temps, le Conseil a également fait la preuve de son dynamisme en relevant les nouveaux défis, comme le démontre son engagement vis-à-vis de la question des migrants en mer, tant en Méditerranée que dans les eaux de l'Asie du Sud-Est.

Comme il a déjà été dit, le défi que représentent pour la paix et la sécurité internationales les deux fléaux du terrorisme et de l'extrémisme violent a continué de peser sur l'ordre du jour du Conseil. La Malaisie estime qu'au cours des six derniers mois, le Conseil a fait preuve d'une détermination accrue à lutter contre ces fléaux, et notamment le phénomène des combattants terroristes étrangers, y compris en adoptant des décisions et des mesures de suivi. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par la Lituanie et l'Espagne d'organiser une séance extraordinaire du Comité créé par la

résolution 1373 (2001), qui doit se tenir à Madrid le mois prochain.

Vendredi dernier, l'ONU a célébré son soixante-dixième anniversaire. Depuis sa création, l'ONU et le Conseil de sécurité ont joué un rôle de premier plan dans le maintien de l'ordre, de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale. Il y a eu de nombreux succès à cet égard. Toutefois, il demeure également un certain nombre de problèmes, apparemment insolubles, qui continuent de porter atteinte à la crédibilité du Conseil et à l'ensemble du système des Nations Unies.

Tout en haut de cette liste se trouve la Palestine, qui a été en conflit et en situation de crise depuis presque aussi longtemps que l'ONU existe. Sur ce point, nous pensons que le Conseil est inefficace depuis bien trop longtemps. Nous réaffirmons que le statu quo en Palestine n'est ni viable ni acceptable. La destruction et l'asservissement systématiques d'un peuple tout entier constituent un affront à tout ce que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil représentent. Il est temps que toutes les parties réaffirment leur attachement aux négociations de paix, notamment en ce qui concerne les questions relatives au statut final, et que le Conseil se montre à la hauteur de ses responsabilités en facilitant un règlement politique pacifique de ce conflit de longue date.

S'agissant des conflits qui font rage au Moyen-Orient, notamment en Syrie, au Yémen et, dans une moindre mesure, en Iraq, ainsi que de la gestion des conflits en Afrique, en particulier au Mali et en Libye, qui sont exacerbés par les activités de groupes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra, Boko Haram et Al-Qaïda, entre autres, la Malaisie estime qu'il est de plus en plus nécessaire que le Conseil adopte une approche plus stratégique, y compris en se penchant sur les conséquences futures de ces conflits aux niveaux régional et mondial. Sans être impératives, les questions suivantes nous attendent et doivent, à notre avis, faire l'objet d'une première conversation ou discussion au sein du Conseil.

Tout d'abord, il y a les implications pour la sécurité et la stabilité régionales et sous-régionales, par exemple au Moyen-Orient, compte tenu des difficultés considérables auxquelles sont confrontés les pays de la région, qui sont forcés de se charger des réfugiés et des personnes déplacées fuyant le conflit en Syrie. Dans le même ordre d'idées, on compte les implications éventuelles des différents conflits en Afrique, notamment les incidences sur la sécurité que pourraient

avoir les mouvements massifs de personnes qui fuient les conflits, y compris en passant par l'Afrique du Nord. Tout en notant que l'ONU dispose de capacités de prévention des conflits à l'échelon régional, par exemple, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, il n'existe aucune capacité analogue pour le Moyen-Orient, qui pourrait sans nul doute bénéficier d'un tel mécanisme.

Comme il a été souligné à la récente réunion du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, la possibilité d'une explosion de violence liée à des élections et le risque que la situation dégénère rapidement au point de constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales doivent également figurer parmi nos préoccupations, tout comme la nécessité d'œuvrer de concert avec l'Assemblée générale pour avancer sur la question de la sélection du prochain Secrétaire général. À cet égard, nous notons les propositions qui ont été formulées sur cette question et attendons avec intérêt d'en discuter plus avant avec les membres du Conseil et les partenaires et parties prenantes intéressés.

Pour terminer, la Malaisie réaffirme son appui à la tenue de séances comme celle-ci, qui nous permettent de procéder régulièrement à une évaluation commune de la performance du Conseil et nous donnent l'occasion de jeter un regard sur les enjeux et les perspectives qui se profilent à l'horizon dans le cadre de nos efforts collectifs de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole aux autres membres du Conseil.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de votre travail acharné durant ce mois et de la convocation de la présente séance de récapitulative, qui est une initiative très opportune. Comme vos statistiques le montrent clairement, ce mois a été un mois productif en termes de produits, mais il a également été difficile si l'on considère l'aggravation des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans le monde.

J'attends avec intérêt en particulier d'entendre les réflexions d'autres membres du Conseil récemment élus, mais comme je suis moi-même un nouveau venu,

je pensais saisir cette occasion pour présenter mes réflexions sur les travaux du Conseil sur la base de mes deux premiers mois ici. Je tiens à faire part de mes impressions sur trois points : les méthodes de travail, l'importance de l'unité du Conseil et les défis qui nous attendent.

En ce qui concerne les méthodes de travail, au cours de mes deux premiers mois ici, j'ai été frappé de voir à quel point nos échanges peuvent être formels, quelle qu'en soit la forme, y compris dans le cadre des réunions organisées selon la formule Arria, lors des consultations et même dans les dialogues interactifs dits informels. Dans toutes ces instances, je voudrais demander à tous ce que nous pouvons faire pour être plus réceptifs et plus interactifs les uns avec les autres et avec ceux qui nous présentent un exposé.

Ce mois-ci, par exemple, nous avons rencontré un très grand nombre de dirigeants, de militants et de spécialistes qui travaillent en Somalie, en Syrie et au Soudan. Nous avons accueilli au Conseil les commandants de force. Toutes ces personnes nous apportent des éclairages très précieux pour nos travaux. Mais le caractère formel de nos échanges avec elles peut parfois entraver notre capacité de tirer effectivement parti de leur expérience.

Je crois notamment que lorsque nous nous réunissons en séance privée, nous devrions abandonner le format prévisible des déclarations préparées pour engager un véritable dialogue entre nous et les intervenants, peut-être même – quelle horreur! – en nous appelant par nos prénoms, ce qui refléterait davantage les contacts familiers que nous avons au quotidien. Nous devrions poser des questions; nous devrions nous couper la parole. Un dialogue doit être marqué par l'échange, et non se limiter à une présentation d'opinions. Lorsque nous sommes tous d'accord sur un point, pourquoi chacun se sent-il obligé d'en parler? Pourquoi ne pas simplement dire que nous sommes d'accord avec telle personne et passer à autre chose? Sinon, nous finissons par ne faire que lire des notes qui couvrent des points de discussion déjà abordés par d'autres orateurs. Je sais que d'autres au Conseil, et même en dehors, partagent cette opinion, et d'ailleurs l'examen des opérations de paix et le Bureau des services de contrôle interne préconisent tous deux que nous ayons des discussions plus ouvertes et plus sincères. Alors pour ce faire, je crois que nous devons commencer par réexaminer nos méthodes de travail pour les rendre plus propices au dialogue et à l'interaction.

Je passe à mon deuxième point. J'ai été frappé par la manière dont le Conseil peut faire de vrais progrès dès lors qu'il est uni. Et nous avons fait preuve d'unité en matière de lutte contre le terrorisme et contre l'Ebola. Nous nous sommes également montrés unis sur certaines des questions les plus difficiles qui se présentent à nous, comme le Yémen ou la Libye. En revanche, comme l'ont prouvé les événements en Ukraine et en Syrie, lorsque le Conseil est divisé, notre capacité d'intervention vacille et les populations souffrent. À l'aube de ce second semestre, nous devons redoubler d'efforts pour trouver un terrain d'entente sur ces questions également.

Or il existe des domaines sur lesquels nous pouvons nous entendre, même sur certains des sujets de discorde les plus saillants, comme la Syrie. Grâce au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), nous avons réussi à convenir qu'une instance dirigeante de transition était nécessaire, instance qui répondrait aux aspirations du peuple syrien. Un Gouvernement fort, stable et sans exclusive en Syrie est le seul moyen de contrer la menace que fait peser l'État islamique d'Iraq et du Levant. Le régime d'Al-Assad n'en a ni la légitimité ni la capacité, et l'opposition modérée ne peut y parvenir seule. Alors, quelle que soit notre position nationale vis-à-vis de ce conflit, nous devons tous nous unir pour aider l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, dans ses efforts pour parvenir à un règlement politique, seul moyen de mettre fin à cet effroyable conflit. Si nous consentons un effort supplémentaire pour trouver un terrain d'entente, si nous adoptons des habitudes de travail un peu plus interactives, peut-être que nous réussirons un peu mieux à relever les défis à venir.

J'en viens donc à ma dernière observation, concernant l'ampleur des défis auxquels le Conseil de sécurité et l'ONU tout entière vont devoir faire face dans les mois qui viennent. Le Président en a dressé une longue liste – Moyen-Orient, migration, conflits en Afrique –, à laquelle on pourrait ajouter les changements climatiques, la prévention des conflits ou la réalisation des objectifs de développement durable. Il est manifeste que nous avons beaucoup à faire. Mais en plus de tout ce que je viens de citer, je voudrais aborder deux autres questions qui revêtent une importance particulière pour le Royaume-Uni : la sélection du prochain Secrétaire général et l'examen de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

Comme je l'avais annoncé lors de mon premier jour, en avril, le Royaume-Uni tient à ce qu'il y ait un processus plus transparent, mieux structuré et plus

ouvert pour la sélection du prochain Secrétaire général. Cela signifie qu'il faut encourager une gamme la plus large possible de candidats crédibles – des hommes, et surtout des femmes – et fixer un calendrier clair pour la nomination. Or, c'est au Conseil de prendre la tête de ce processus, puisque la Charte des Nations Unies le charge de transmettre sa recommandation à l'Assemblée générale.

Je crois que nous devons accélérer nos travaux à ce sujet, tout en réfléchissant à la manière dont nous pouvons élargir le processus et donner à tous les États Membres et à la société civile la possibilité d'évaluer les qualifications des candidats. À qualifications égales, le Royaume-Uni estime qu'il est grand temps qu'une femme dirige l'ONU. Vingt ans après la Déclaration de Beijing, l'heure est venue pour l'ONU de faire preuve de leadership et d'incarner les pratiques qu'elle encourage chez tous ses Membres.

Cela m'amène à la question des femmes et la paix et la sécurité. La résolution 1325 (2000) n'a été que trop peu appliquée depuis son adoption il y a 15 ans. Le Royaume-Uni considère que l'examen de haut niveau, en octobre, de cette résolution sur les femmes et la paix et la sécurité est l'occasion d'entamer pour ce programme une phase nouvelle axée sur la mise en œuvre et l'obtention de résultats au service des femmes touchées par un conflit. Nous voulons que les femmes participent aux pourparlers de paix et que les plus vulnérables d'entre elles soient véritablement protégées. C'est l'Ambassadeur Oyarzún Marchesi qui présidera le Conseil lorsque nous examinerons cette question point en octobre, et j'espère vivement collaborer étroitement avec lui et la Mission espagnole, ainsi qu'avec tous les membres du Conseil, pour faire avancer cette question.

Enfin, je voudrais pour terminer me féliciter que le Conseil tienne la présente séance en public. Il est dommage que ce soit la première séance récapitulative organisée depuis la présidence française en mars. Ces séances publiques sont importantes et, tout comme les méthodes de travail dont j'ai parlé tout à l'heure, elles peuvent accroître la transparence et le caractère interactif de nos discussions et de nos décisions.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'abonde dans le sens de mon collègue mais je voudrais ajouter quelques observations. Je tiens tout d'abord, au nom de ma délégation, à vous féliciter personnellement, Monsieur le Président, ainsi que toute la délégation malaisienne, de votre efficacité à la tête du Conseil durant le mois écoulé. Ma délégation vous sait gré de

la diligence avec laquelle la présidence a réagi face aux urgences, ainsi que de l'efficacité avec laquelle elle a mené les consultations. Nous remercions également la présidence d'avoir convoqué le débat public très opportun sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir S/PV.7466) et d'avoir mené à bien l'adoption de la résolution 2225 (2015), sur le recrutement et l'enlèvement d'enfants.

En ce qui concerne le programme de travail du Conseil en juin, je voudrais faire part de certaines réflexions concernant les méthodes de travail et les principales évolutions qui ont marqué la manière dont le Conseil s'acquitte des responsabilités que lui a confiées la Charte des Nations Unies. Le Conseil ouvre toujours plus ses portes. Durant le mois de juin, il ne s'est guère passé de jour où le Conseil ne s'est pas réuni en public. Seuls quelques-uns des exposés du Secrétariat ont été présentés dans le cadre de consultations; la majorité des séances d'information se sont tenues dans la salle du Conseil.

Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Secrétariat en ce qui concerne la présentation d'exposés, progrès que nous encourageons. Ces exposés ne doivent pas répéter le contenu des rapports du Secrétaire général. Le Conseil disposant toujours de peu de temps pour les consultations, nous attendons des intervenants qu'ils se montrent brefs et se concentrent sur les questions critiques. Il me semble que, ce mois-ci, le Conseil a adressé au Secrétariat une lettre à cet égard.

Toujours à propos du format des séances, il est malheureux que, lors de la séance d'information conjointe des trois organes subsidiaires du Conseil chargés de la lutte contre le terrorisme, le 16 juin (voir S/PV.7463), le Conseil se soit écarté de la pratique habituelle et que les États non membres du Conseil n'aient pas eu le droit de participer aux discussions en vertu de l'article 37. Pour les États Membres qui ne siègent pas au Conseil, ces séances sont une occasion trop rare de faire part au Conseil de leurs préoccupations face aux menaces mondiales que représentent le terrorisme et la prolifération ainsi que de leurs idées sur les moyens de s'y attaquer dans le cadre de la collaboration avec les organes subsidiaires.

Nous nous alarmons également du fait que, le processus de sélection du nouveau Médiateur du régime de sanctions contre Al-Qaida traînant en longueur, un vide pourrait survenir entre le mandat de la Médiatrice actuellement en place et celui de son successeur. Non seulement un tel scénario serait contraire aux décisions

du Conseil, mais il saperait la crédibilité du régime de sanctions contre Al-Qaïda. Nous espérons que le Secrétariat prendra toutes les mesures qui s'imposent pour garantir une transition sans heurt et ordonnée au-delà du 13 juillet, y compris en prorogeant le contrat de M^{me} Prost si nécessaire.

Ce mois-ci, le Conseil a tenu une séance d'information très utile avec les commandants de force des missions des Nations Unies (voir S/PV.7464) et je remercie la Malaisie de l'avoir organisée. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour permettre aux commandants de force de prendre plus souvent part à ce type de dialogue interactif, et les membres du Conseil doivent s'attacher à poser des questions plutôt qu'à prononcer des déclarations. En effet, dans le cas précis de ce mois-ci, les membres du Conseil ont mobilisé 70 % du temps de la séance, et nous n'avons pu écouter les intervenants que pendant 30 % du temps. Nous attendons avec intérêt les nouvelles discussions sur l'examen des opérations de maintien de la paix dans les mois qui viennent.

Je tiens également à rendre hommage à la Division des affaires du Conseil de sécurité pour la promptitude, le professionnalisme et la grande qualité des services qu'elle fournit systématiquement aux membres du Conseil, alors que les programmes de travail sont extrêmement denses et chargés. Les statistiques mensuelles sur les activités du Conseil de sécurité ne parviennent pas à rendre l'énormité du travail abattu. D'innombrables séances de dialogue interactif et réunions organisées selon la formule Arria – au nombre de trois ce mois-ci, comme cela a été dit – et d'autres questions diverses importantes jouent des coudes avec les consultations et les séances d'information. Je voudrais suggérer à la Division des affaires du Conseil de sécurité d'inclure également dans les statistiques mensuelles les dialogues interactifs organisés et les questions diverses importantes abordées dans le cadre des consultations.

Sur le terrain, de nombreuses situations exigent que la communauté internationale continue de leur accorder toute son attention. Je n'en évoquerai que trois sur toutes celles examinées par le Conseil ce mois-ci : le Burundi, la Syrie et l'Ukraine.

La réunion portant sur les barils explosifs, organisée selon la formule Arria, nous a de nouveau rappelé la détresse de milliers de civils en Syrie qui sont constamment la cible d'attaques menées par leur propre gouvernement, sans la moindre lueur d'espoir en vue.

Ce n'est qu'une solution politique qui peut mettre fin à la crise en Syrie; en conséquence, le bombardement cruel, insensé et aveugle de civils doivent cesser immédiatement. Le Conseil peut et doit agir.

La situation au Burundi a été une source de préoccupation pour le Conseil en juin. Le premier tour des élections a eu lieu hier malgré l'avis contraire de l'Union africaine, de la Communauté d'Afrique de l'Est, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'Organisation des Nations Unies qui ont conseillé de les reporter. C'est avec leurs pieds que quelque 10 000 Burundais ont voté pendant le week-end : en fuyant le pays. Le Conseil doit rester vigilant afin d'éviter le pire dans ce pays.

Nous suivons de très près et avec grande préoccupation la lente érosion du régime de cessez-le-feu du fait des actions des troupes régulières russes et des groupes armés illégaux dans le Donbass, et nous trouvons préoccupant que la Russie cherche à déclinier toute responsabilité, et cela ne facilite pas le travail du Groupe de contact trilatéral et de ses groupes de travail. En juin, le Conseil s'est réuni en urgence (voir S/PV.7457) pour réagir aux violations flagrantes des Accords de Minsk et de la résolution 2202 (2015) à Marinka et à Krasnogorivka par les milices soutenues par la Russie. Nous devons faire preuve de vigilance car les milices ont maintenant amassé un grand nombre de combattants, de chars et d'armes lourdes sur la ligne de contact. La situation là-bas est extrêmement fragile.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ne cesse depuis des mois de signaler que des informations font état de l'acheminement d'armes lourdes sophistiquées et de combattants depuis la Fédération de Russie. Nous attendons avec impatience d'écouter le point que fera le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Ivan Šimonović, au Conseil sur la situation des droits de l'homme en Crimée occupée et dans certaines parties des régions de Donetsk et de Louhansk. Un véritable dialogue politique auquel participeraient toutes les parties restera impossible tant que les combats se poursuivent et que les termes de la trêve sont négligés. Les Accords de Minsk prévoient clairement une série de mesures nécessaires à prendre.

Enfin, Monsieur le Président, nous nous félicitons de la lettre qui vous a été adressée au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, contenant des propositions ayant trait à la nomination du prochain Secrétaire général. Nous estimons que la demande faite

par le Groupe de commencer à débattre au Conseil de ces propositions est opportun, et il faut en tenir compte.

Enfin, je voudrais souhaiter plein succès à l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, dont le pays assurera la présidence du Conseil en juillet. La Nouvelle-Zélande peut compter sur notre appui.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous voudrions féliciter la délégation malaisienne de sa présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de juin, et la remercier d'avoir convoqué la présente séance. Nous devons reconnaître que l'ordre du jour chargé du Conseil fait que parfois une pression insupportable est exercée sur les petites délégations comme la nôtre. Cela ne s'applique pas seulement à la présidence malaisienne. En fait, un ordre du jour chargé est une caractéristique structurelle du fonctionnement du Conseil. En outre, le Conseil doit se pencher sur des situations de conflit de plus en plus nombreuses dans le monde, ce qui l'astreint à des horaires de travail indus.

Pour ce qui est du programme du mois de juin, les questions de l'Afrique et du Moyen-Orient ont été au centre des discussions et des délibérations du Conseil. S'agissant des questions africaines, nous avons eu l'occasion d'engager le dialogue avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région de l'Afrique centrale, M. Abdoulaye Bathily. M. Bathily a indiqué en toute franchise que la situation dans la région était très préoccupante, surtout les exactions et les activités criminelles de l'Armée de résistance du Seigneur, et que le plus important c'est l'action menée pour y mettre fin. Au sujet de la République centrafricaine, M. Bathily a laissé entendre qu'une lueur d'espoir est née avec la fin des travaux du Forum de Bangui auquel ont participé, ce pour la première fois depuis de longues années, tous les représentants de la classe politique du pays. Selon le Représentant spécial du Secrétaire général, les efforts déployés par les médiateurs régionaux et internationaux ont permis d'ouvrir la voie à un règlement progressif de la crise, avec comme référence fondamentale la tenue d'élections en octobre 2015.

Toujours s'agissant de la région de l'Afrique centrale, la situation au Burundi est devenue une source de grande préoccupation pour le Conseil de sécurité. La tenue d'élections et ses répercussions sur le Burundi et sur ces voisins, ainsi que la position adoptée par les parties prenantes régionales, ont eu un impact marqué sur les travaux du Conseil au cours du mois, des divergences de vues étant apparues entre des membres du Conseil sur la meilleure façon d'aider le

Burundi. Mais de grandes préoccupations demeurent, et la situation au Burundi sera certainement au cœur de l'ordre du jour du Conseil le mois prochain et, nous l'espérons, pas pour les pires des raisons.

Des progrès tangibles semblent se réaliser en Côte d'Ivoire et au Mali. Nous espérons que ces deux pays s'acheminent bien vers une paix durable. Le Darfour reste très problématique, avec peu ou pas de progrès concernant la création d'un environnement plus pacifique. En Côte d'Ivoire, une situation explosive semble s'instaurer, et le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2226 (2015) prorogeant le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire en prévision du retrait de la mission si, comme nous l'espérons, les élections prévues en octobre se déroulent dans de bonnes conditions et la situation se stabilise sur le plan de la sécurité. Cette résolution permet quelque peu d'espérer que les choses vont s'arranger en Côte d'Ivoire et que le pays va entrer dans une phase de paix et de stabilité durables.

Pour ce qui est du Mali, le Conseil a fait le point des faits nouveaux survenus avec la signature de l'accord de paix par toutes les parties. La résolution 2227 (2015) adoptée par le Conseil, qui proroge le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, a confié à la Mission des tâches fondamentales, entre autres, tout mettre en œuvre pour veiller à la mise en œuvre de l'Accord de paix, surveiller le cessez-le-feu et aider l'État à rétablir son autorité dans le nord du pays. Le moment est venu maintenant de mobiliser tous les efforts pour que les choses s'arrangent au Mali.

Le Darfour aura été une question très complexe qui a divisé le Conseil au cours de ce mois. L'adoption de la résolution 2228 (2015) prorogeant le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour a été une prouesse dans un climat aussi divisé, compte tenu en particulier de la stratégie de sortie prévue pour la mission, comme l'ont exigé avec force les autorités soudanaises, assortie de certains critères à remplir. Il est très probable que le Darfour continuera de figurer pour quelque temps encore à l'ordre du jour du Conseil malgré le vif souhait de mettre fin à la mission au Darfour.

Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, présidé par l'Angola, s'est réuni en juin en rapport avec les processus électoraux dans différents pays africains au cours de l'exercice biennal. La réunion a vu la participation,

par visioconférence, des Représentants spéciaux du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, qui ont informé les membres des situations de pays donnés liées au processus électoral et aux conflits qu'ils peuvent engendrer du fait du non-respect par nombre d'acteurs politiques des règles constitutionnelles et de leur non-acceptation des résultats des élections, même quand les équipes d'observateurs internationaux ont considéré qu'elles ont été justes et régulières. L'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'ONU, qui a aussi participé à la réunion, a rappelé la position de l'Union africaine sur la prévention des conflits après la tenue d'élections et précisé qu'il incombait à chaque État de respecter le cadre électoral de l'Union africaine et son ordre constitutionnel.

Le Conseil a examiné en détail la situation au Moyen-Orient, avec un accent particulier mis sur les conflits en Syrie, au Yémen et en Palestine. Toutefois, contrairement à l'optimisme modéré concernant l'évolution de la situation en Afrique, aucune solution n'est en vue pour ce qui est de ces conflits. Bien au contraire, les conflits au Moyen-Orient semblent mener vers l'abîme. L'aggravation de la menace terroriste dans la région constitue une évolution extrêmement dangereuse, avec des contours funestes, que seul un effort collectif peut contenir et éradiquer.

Pour peu qu'il soit uni dans l'action et s'il s'emploie réellement à trouver des solutions aux conflits les plus inextricables, le Conseil de sécurité pourrait représenter cet effort collectif et incarner la sagesse nécessaire pour mettre fin au bain de sang et aux immenses souffrances humaines infligées aux peuples de la région.

Certains débats et séances d'information organisés au cours du mois auront été d'importants moments dans la vie du Conseil. Le débat sur le sort des enfants en temps de conflit armé et les séances d'information consacrées au maintien de la paix, à la consolidation de la paix et aux organes subsidiaires ont sensiblement contribué à approfondir le programme thématique du Conseil de sécurité. Le débat sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir S/PV.7466), thème central de la présidence malaisienne, a notamment enregistré un succès remarquable avec l'adoption de la résolution 2225 (2015), qui ajoute l'enlèvement au cadre du droit international en tant que critère d'inscription de parties sur la liste figurant dans les annexes des rapports annuels du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. En outre, ce débat a ajouté une dimension supplémentaire aux efforts du

Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé visant à ce que cette question reste en tête des préoccupations du Conseil de sécurité. Les séances d'information sur le maintien de la paix et la consolidation de la paix ont quant à elle beaucoup contribué au débat sur l'examen des opérations de maintien de la paix et du dispositif de consolidation de la paix, ce à quoi il convient d'ajouter l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

Nous avons reçu une lettre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (ACT) concernant la sélection et la nomination du prochain Secrétaire général en 2016. En tant que Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, nous allons nous efforcer, en collaboration avec les États Membres, de trouver des moyens de mettre concrètement en œuvre les propositions contenues dans la lettre du Groupe ACT.

Enfin, nous voudrions mentionner les exposés semestriels des Présidents du Comité contre le terrorisme et des comités pertinents à un moment où la lutte contre le terrorisme est devenue une véritable urgence internationale. Compte tenu du danger que représente le terrorisme, la lutte antiterroriste bénéficie de l'appui unanime des membres du Conseil, comme le montre la séance organisée à ce sujet (voir S/PV.7463).

La justice pénale internationale a également fait partie du programme de travail mensuel puisque des débats ont eu lieu sur le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. La Procureure de la Cour pénale internationale a présenté un exposé au Conseil sur la question du Darfour et le cas du Président soudanais Al-Bashir. Les membres ont également souligné la nécessité d'examiner la procédure de saisine de la Cour par le Conseil, car le système en place nuit au prestige et à l'autorité de ce tribunal et crée des problèmes insolubles entre des acteurs aussi différents les uns des autres que l'Union africaine et la Cour pénale internationale.

M. Fernández-Arias Minuesa (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la présidence malaisienne de la manière dont elle a dirigé nos travaux tout au long du mois, et je la remercie d'avoir convoqué cette séance récapitulative, que nous jugeons particulièrement opportune puisqu'elle nous permet de dresser un bilan du travail accompli par le Conseil de sécurité durant le premier semestre de 2015.

Pour la délégation espagnole, ces six premiers mois ont également été les six premiers de son mandat de deux ans au Conseil – notre cinquième en tant que membre non permanent. L'Espagne attache une grande importance à la tenue de ce type de séance pour diverses raisons que je vais mentionner.

Premièrement, en tant que membres élus du Conseil, nous nous estimons tenus de respecter strictement le principe de transparence et de collaboration avec tous les États Membres de l'Organisation – engagement que nous avons pris durant la campagne qui a conduit à notre élection. Il incombe aux membres élus et aux autres membres du Conseil de veiller à la transparence, et nous redisons à nouveau que nous sommes pleinement disposés à collaborer avec tous les Membres et avec les organisations de la société civile afin de renforcer l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil.

Deuxièmement, je tiens à souligner l'importance des séances récapitulatives telles que la présente séance, qui peuvent être extrêmement utiles pour améliorer les méthodes de travail du Conseil. Naturellement, l'efficacité du fonctionnement du Conseil n'est pas simplement un préalable pour réagir rapidement aux crises, comme que je viens de le souligner. L'efficacité et la transparence sont les deux éléments centraux de la réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité, question à laquelle mon pays attache une grande importance. C'est pour cette raison que l'Espagne travaille avec l'Angola, qui préside le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, à l'organisation d'un débat public sur les méthodes de travail durant la présidence espagnole du Conseil, qui aura lieu en octobre prochain.

Je souhaite à présent faire part de notre expérience durant ces six premiers mois passés au Conseil, et faire notamment quelques observations plus précises sur les méthodes de travail.

Tout d'abord, en ce qui concerne la question du fonctionnement du système des rédacteurs, il ne fait aucun doute que les rédacteurs font de l'excellent travail et donnent aux travaux du Conseil de sécurité la continuité et le suivi nécessaires. Néanmoins, nous estimons qu'il est possible d'améliorer les choses du point de vue de la transparence. C'est une question extrêmement importante car si les informations ne sont pas fournies à temps ou ne sont pas suffisamment concrètes, il n'est pas toujours possible de participer de manière constructive à la rédaction des documents du

Conseil, qu'il s'agisse des résolutions, des déclarations à la presse ou des déclarations présidentielles. À cet égard, il semble paradoxal que les membres élus qui ne siègent au Conseil que pendant deux ans disposent de moins de temps et d'informations que les membres permanents lorsqu'ils doivent participer aux négociations concernant certaines résolutions. C'est pourquoi il nous paraît souhaitable de mettre en place un système de corédacteurs, un membre permanent et un membre élu, qui travailleraient systématiquement de concert sur une question donnée.

D'autre part, nous constatons qu'il y a parfois une certaine disproportion entre le temps consacré à expliquer les diverses positions et celui consacré à la prise de décisions. Il est certain que le temps nous manque souvent, mais peut-être faudrait-il gérer notre temps de manière plus équilibrée car cela donne parfois l'impression que certains débats se prolongent pendant des heures et que l'on ne consacre pas suffisamment de temps à la prise de décisions concrètes, souvent expédiée en quelques minutes. Il n'est pas rare que des consultations durent des heures et que nous nous mettions d'accord en 10 minutes sur le contenu d'une déclaration à la presse.

Nous estimons également que le manque d'interaction entre les membres du Conseil de sécurité et les autres États Membres de l'Organisation dans le cadre des débats publics est relativement préoccupante. Les débats publics perdent ainsi une grande partie de leur intérêt, car le but de ces débats est de favoriser une interaction réelle entre les États membres et non membres du Conseil sur les thèmes centraux relatifs à la paix et à la sécurité.

Je vais à présent mentionner deux questions qui ont déjà été abordées par quelques orateurs. Je me dois d'évoquer en premier lieu la sélection du prochain Secrétaire général, qui est l'une des questions les plus importantes sur laquelle nous allons devoir nous pencher prochainement. Là aussi, la transparence doit être un principe fondamental, toujours dans le respect de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour appeler à davantage de transparence et d'ouverture dans le processus de sélection du Secrétaire général, notamment par l'établissement d'une liste de candidats et la présentation des candidatures de manière à donner aux États Membres suffisamment de temps pour se consulter. Nous estimons également qu'il est essentiel de tenir compte du principe d'égalité des sexes dans la sélection du Secrétaire général.

Pour terminer, nous allons prochainement nous atteler à l'examen de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, question au sujet de laquelle l'Espagne prévoit d'organiser un débat public de haut niveau durant le mois où elle présidera le Conseil. L'examen de la résolution 1325 (2000) est l'une des grandes priorités de notre mandat de deux ans au Conseil. Je saisis cette occasion pour appeler à une participation de haut niveau au débat que nous organiserons en octobre. Nous espérons que ce débat contribuera à corriger le problème auquel a fait référence l'Ambassadeur du Royaume-Uni à cet égard, à savoir l'excès de rhétorique et le manque de mise en œuvre concrète, comme on a pu le constater durant la réunion selon la formule Arria organisée par l'Espagne fin mai, à laquelle ont participé les représentants des trois groupes chargés d'élaborer des rapports sur les examens concernant la paix et la sécurité.

L'examen de l'application de la résolution 1325 (2000) doit converger avec les examens du dispositif de consolidation de la paix et des opérations de maintien de la paix, et les compléter. Il est trop tôt pour procéder à une analyse détaillée du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, mais ma délégation accueille positivement le fait qu'un chapitre complet soit consacré aux femmes et la paix et la sécurité, où il est d'ailleurs question des observations que l'Espagne a transmises, à titre national, au Groupe.

Ma délégation apprécie la coopération et franche que nous avons établie avec tous les membres du Conseil tout au long de ces mois ainsi qu'avec le Secrétariat et la magnifique équipe d'interprétation. Nous espérons continuer de renforcer cette coopération et contribuer à accroître l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil au cours des 18 mois qu'il nous reste. Enfin, je souhaite plein succès à la Nouvelle-Zélande dans le cadre de sa présidence du Conseil le mois prochain.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la délégation malaisienne pour le rôle moteur que vous avez joué ce mois.

Nous avons consacré une bonne partie de notre temps ce mois à nous attaquer à des problèmes liés à la sécurité en Afrique, une grande partie concernant le Burundi. Hier, le Burundi a procédé de manière irréfléchie à des élections, bien que l'Union africaine, le Secrétaire général et d'autres appelaient à les reporter. Le risque de violences massives au Burundi demeure très élevé. Les élections d'hier ne se sont pas déroulées

de manière libre, régulière ou transparente. Ces élections n'étaient tout simplement pas crédibles.

Face à de réels risques d'instabilité et de violence grave, au lieu de permettre à l'opposition de s'exprimer, de manifester et de s'organiser, le Gouvernement burundais a fait l'inverse, multipliant les restrictions, emprisonnant des opposants, fermant des stations de radio, armant de jeunes miliciens et intimidant ceux qui sont en désaccord avec lui. Il fait cela tandis que le Président Nkurunziza continue d'aspirer à un troisième mandat, en violation directe des engagements pris au titre des Accords d'Arusha.

Le Gouvernement burundais doit rétablir les médias indépendants, libérer les détenus politiques, condamner la violence, assurer une élection présidentielle crédible et permettre à l'opposition politique et à la société civile de fonctionner sans crainte de représailles. Nous appuyons fermement les efforts déployés par l'ONU, l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en vue de faciliter un dénouement pacifique de cette crise, et nous exhortons le Gouvernement à entamer un dialogue sérieux avec toutes les parties.

La situation au Darfour, dont le Conseil est saisi depuis plus de 10 ans, appelle notre attention et des mesures. Alors que nous nous évertuons à surmonter les divisions politiques, la situation au Darfour continue de se détériorer gravement, comme l'a noté le Conseil dans la résolution 2228 (2015) qu'il a adoptée hier, prorogeant d'une autre année le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Des millions de personnes déplacées ne peuvent toujours pas rentrer chez elles. Les processus politiques relatifs au Document de Doha pour la paix au Darfour et au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sont au point mort. Le Gouvernement soudanais n'a pas indiqué qu'il comptait redynamiser ces processus ou mettre fin à ses bombardements aériens et attaques incessants au Darfour, dans le Kordofan méridional et dans le Nil Bleu. Pendant ce temps, le Gouvernement continue de restreindre systématiquement la liberté de circulation et l'accès de la MINUAD au point qu'un soldat de la paix est mort pour rien le mois dernier après le refus honteux du Gouvernement d'accorder une autorisation de vol en vue d'une évacuation sanitaire. L'attention du Conseil est plus que jamais nécessaire, tout comme la MINUAD.

S'agissant de nos débats relatifs au Soudan du Sud, je tiens à rappeler la déclaration faite le 17 juin par le Directeur général de l'UNICEF, Anthony Lake, à propos des violations commises contre des enfants au Soudan du Sud, selon laquelle les rescapés de ces violences indiquent que des garçons ont été castrés et que, laissés à leur sort, ils sont morts vidés de leur sang. Des filles, dont certaines âgées d'à peine 8 ans, ont été victimes de viols collectifs puis abattues. Des enfants ont été attachés ensemble puis leurs agresseurs leur ont tranché la gorge.

Rien qu'aujourd'hui, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a publié un rapport indiquant que des personnes dans l'État du Haut-Nil ont été brûlées vives. Je souhaite simplement lire un extrait des informations fournies aujourd'hui par notre mission au Soudan du Sud décrivant :

« une rescapée du comté de Koch [qui] a raconté à la division chargée des droits de l'homme de quelle manière elle a été traînée en dehors de son toukoul et violée, de même que sa voisine, par plusieurs soldats de l'armée gouvernementale devant son enfant de 3 ans. Les soldats se sont ensuite moqués d'elles, leur disant qu'elles seraient sensibles à ce dont les hommes originaires du comté de Mayom sont faits. Dans un autre cas, un témoin du comté de Roubkona a raconté avoir vu des membres des forces gouvernementales violé une mère qui allaitait après qu'ils ont avoir jeté son bébé sur le côté tandis que dans un autre cas, deux témoins de Nhialdiu ont raconté de quelle façon une fille de 17 ans a été violée par plusieurs membres d'une milice armée qui l'ont ensuite tuée en lui tirant dessus. Dans au moins neuf incidents séparés, des femmes et des filles ont été brûlées dans des toukouls après avoir subi un viol collectif, en particulier dans le village de Boaw, dans le comté de Koch. »

Ces informations donnent un aperçu glacial des violences et des terribles souffrances subies par les citoyens sud-soudanais les plus vulnérables chaque jour que les parties ne font pas montre du courage nécessaire pour régler ce conflit, et ces dernières informations méritent selon nous d'être examinées sans tarder par le Conseil. Nous travaillerons avec la présidence entrante en vue de réunir le Conseil à ce sujet dans les prochains jours. Cette crise a été causée par l'homme, et ceux qui en sont responsables doivent faire en sorte que le

bien-être de la population sud-soudanaise l'emporte sur leur propre intérêt politique limité. Jusque-là, ils ont refusé de le faire, et cela doit changer.

Au Yémen, nous appuyons fermement les efforts faits par l'Envoyé spécial, M. Ismaïl Ould Cheikh Ahmed, pour entamer un premier dialogue avec le Gouvernement yéménite et la délégation affiliée au mouvement houtiste et à M. Saleh à Genève, qui pourrait marquer le début d'un processus de dialogue qui sera long et, nous l'espérons, utile. Nous ne devons pas laisser cet élan retomber. À cet effet, tous les membres du Conseil doivent user de leur influence auprès des parties pour les encourager à coopérer de manière constructive avec l'ONU au moment où elle fait fond sur les six principes mis en avant à Genève. Ces principes constituent une base prometteuse en vue du futur engagement de l'ONU. Une transition politique pacifique cadrant avec l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, le document final de la Conférence de dialogue national et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité est le seul moyen de sortir de la crise actuelle. Toutes les parties doivent se montrer plus disposées à faire des compromis qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent.

Nous demeurons extrêmement préoccupés par la situation humanitaire et appuyons pleinement l'appel à une nouvelle pause humanitaire lancé par l'ONU. Pour qu'une nouvelle pause soit possible, toutes les parties doivent être prêtes à l'appliquer concrètement et à se soumettre à ses règles. La reprise des importations commerciales est une préoccupation humanitaire de la plus haute importance.

Hier, nous étions réunis pour débattre de la grave crise en Syrie. Nous l'avons déjà dit, et il convient de le répéter : aucune solution visant à régler le conflit syrien ne peut être imposée par la force. Un règlement politique sans exclusive visant une transition pacifique est le seul moyen de mettre fin à ce conflit, qui a tué plus de 220 000 personnes, en a blessé plus d'un million d'autres, a fait près de 4 millions de réfugiés, entraîné le déplacement de 7,6 millions de personnes et fait que 12,2 millions d'autres personnes, y compris 5,6 millions d'enfants, ont besoin d'une aide humanitaire. Nous ne devons pas permettre que cela continue.

Ce mois, nous avons également suivi la tradition importante consistant à écouter les commandants de forces qui se trouvent en première ligne des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je tiens à souligner à nouveau que nous saluons leur action et

remercions tous les pays fournisseurs de contingents qui servent avec courage dans des missions de maintien de la paix dans le monde entier. La séance organisée il y a deux semaines (voir S/PV.7462) nous a permis d'examiner plusieurs aspects essentiels du maintien de la paix moderne, l'impératif d'une formation adéquate, l'importance d'un élargissement du groupe de pays fournisseurs de contingents et du type de contributions qu'ils apportent, et la question décisive de la façon dont le système fait face aux dérogations aux règles d'engagement. À l'égard des soldats de la paix qui mettent leur vie en péril au service de l'humanité, nous sommes tenus de faire en sorte que le système fonctionne.

Dans le même ordre d'idées, le Président Obama organisera un sommet sur le maintien de la paix dans le cadre de la semaine de réunions de haut niveau à l'Assemblée générale, comme de nombreux membres le savent. Notre objectif pour ce sommet sera d'intensifier la coopération entre l'ONU, les pays fournisseurs de contingents et ceux qui appuient financièrement le maintien de la paix afin de s'assurer que l'ONU peut puiser dans les ressources adéquates pour contribuer au succès de nos opérations de maintien de la paix, c'est-à-dire pour qu'elles soient plus souples, qu'elles protègent mieux les civils et soient plus à même d'exécuter les mandats que nous, les États membres leur confions et exigeons qu'elles remplissent.

S'agissant d'exécuter les mandats, je tiens à remercier la délégation malaisienne de sa conduite efficace et solide des travaux du Conseil de sécurité en juin. Nos collègues néo-zélandais peuvent être assurés de notre appui pour un mois de juillet qui promet d'être chargé.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je vous exprime, Monsieur le Président, ma gratitude et mes remerciements pour la façon remarquable dont vous avez conduit les travaux du Conseil en juin, un mois marqué par de nombreux faits qui ont abouti à l'adoption de plusieurs résolutions importantes. Je remercie également l'équipe avec laquelle vous travaillez et qui a contribué au succès des travaux du Conseil ce mois.

Je profite de l'occasion pour saluer l'initiative de la Malaisie d'organiser un débat public sur la protection des enfants en temps de conflit (voir S/PV.7466), compte tenu de l'augmentation à peine croyable du nombre de crimes et de violations commis à l'encontre des enfants dans les conflits armés, en particulier au Moyen-Orient

et en Afrique. À cet égard, je note la hausse du nombre de victimes civiles, notamment d'enfants, résultant des bombardements arbitraires en Syrie, ainsi que l'emploi par le régime syrien de barils d'explosifs, en particulier dans les zones peuplées et contre les hôpitaux, les écoles et les infrastructures de base. Nous réaffirmons également la nécessité pour les parties au conflit syrien de mettre fin à leurs violations du droit international et de respecter les résolutions du Conseil de sécurité. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, a besoin d'un appui international pour trouver sur la Syrie une solution qui soit conforme à la première Convention de Genève.

Les informations fournies concernant les opérations de maintien de la paix ont permis de mettre en lumière tout ce que ces opérations ont réalisé ces dernières années pour faire face à la menace que représentent les groupes non étatiques et à ses répercussions. Il a également été établi qu'il existait une corrélation entre les conflits armés, la criminalité organisée et le terrorisme. La Jordanie réaffirme qu'elle continuera de contribuer efficacement aux opérations de maintien de la paix pour appuyer les efforts déployés par l'ONU et par l'ensemble de la communauté internationale en vue de la réalisation des objectifs de ces opérations.

Je voudrais également exprimer notre satisfaction eu égard à la séance d'information sur la consolidation de la paix après les conflits (voir S/PV.7472), qui nous a donné un aperçu des progrès enregistrés dans ce domaine. Il a été constaté que les méthodes de travail de l'ONU en matière de consolidation de la paix devaient être améliorées et modernisées, et que les opérations de maintien de la paix devaient bénéficier de ressources financières et humaines appropriées. À cet égard, nous saluons le travail de la Commission de consolidation de la paix. Enfin, je tiens à féliciter la délégation néo-zélandaise qui assurera la présidence le mois prochain, et je lui souhaite plein succès.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi commencer par féliciter le représentant de la Malaisie de sa présidence ainsi que son équipe dévoué qui a travaillé avec efficacité ce mois. Mon équipe souhaitait tant que je fasse part de mes réflexions personnelles qu'elle a refusé de me soumettre des commentaires formels pour ce débat; je vais donc voir comment je m'en sors. Je tiens à offrir quelques réflexions de fond sur ce que nous avons accompli ce

mois-ci, ainsi que sur la manière dont nous avons réussi ou pas à le faire.

Nous avons eu de très bons débats ainsi qu'un excellent résultat sur la question des enfants en temps de conflit armé (voir S/PV.7466), et je tiens à féliciter la Malaisie d'avoir apporté une contribution très importante au droit international dans ce domaine. J'ai estimé que la discussion sur la consolidation de la paix était également très intéressante et que, une fois de plus, elle a mis en lumière certains des domaines que nous devons être disposés à traiter si nous voulons exploiter au mieux le dispositif de consolidation de la paix en dehors du Conseil.

Nous avons également enregistré de bonnes avancées concernant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (voir S/PV.7468) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (voir S/PV.7478), en dépit de clivages assez profonds entre les délégations sur la question de savoir si ces mandats devaient être ajustés. Je me réjouis que nous ayons pu surmonter ces divergences de vues et que le Conseil ait pu adopter les mandats en parlant d'une seule voix. Comme je l'ai dit hier, j'espère que le nouveau mandat de la MINUAD permettra, notamment, d'améliorer la relation entre le Gouvernement soudanais et le Conseil.

Toutefois, si l'on regarde au-delà des résultats formels obtenus ce mois-ci dans l'examen des problèmes internationaux, force est de reconnaître que nous n'avons pas réussi si bien que ça. En Syrie, au Yémen et en Libye, nous sommes face à de vrais problèmes. Des pourparlers de paix sont organisés de manière sporadique en Libye et sans doute au Yémen, mais rien ne se passe en Syrie. Nous nous heurtons à de vrais problèmes au Burundi, où la difficulté de mener de véritables activités de prévention se fait jour. Si la partie adverse refuse les pourparlers, il est très difficile de participer de façon engagée. C'est là une réelle difficulté, et nous venons d'entendre des statistiques absolument terribles sur ce qui se passe au Soudan du Sud. Ces situations donnent une très mauvaise impression de nous tous, c'est-à-dire non seulement des membres du Conseil mais de la communauté internationale tout entière.

Le Conseil peut, il me semble, assumer convenablement la responsabilité de certains problèmes, mais il faut admettre qu'il y a des limites à ce qu'il peut accomplir. Ses membres ont bien quelques ressources à leur disposition, en particulier si d'autres pays ne sont pas disposés à déployer leurs contingents ou à autoriser

un recours plus agressif à la force. Et même s'ils étaient prêts à le faire, nous savons à quel point il est difficile d'y parvenir. Je ne suis donc pas en train de dire que tous les problèmes sont le fait du Conseil; ce n'est pas le cas. Toutefois, dans le cas particulier de la Syrie, nous sommes face à un vrai problème, parce que le Conseil est divisé. L'on observe des divisions analogues concernant le Yémen. Or, à cause de ces clivages, nous sommes dans l'incapacité de dialoguer et cherchons plutôt à marquer des points, ce qui ne sert pas à grand-chose.

D'aucuns ont déjà fait des commentaires sur la manière dont nous travaillons, et je souscris pleinement à ce que l'Ambassadeur du Royaume-Uni a déclaré à propos de la nécessité de dialoguer de manière plus informelle. Après tout, nos consultations ont pour but d'être informelles, mais nous avons réussi à mettre en place une pratique tellement « castatrice » qu'il est parfois difficile de savoir quel sujet aborder ou pas, et comment le faire.

Je suis également d'accord avec la délégation espagnole sur le fait que nous devons réfléchir à la rédaction des documents et à la manière de négocier les résolutions. Une solution pourrait être la proposition tendant à ce qu'il y ait désormais un corédacteur, mais je tiens pour le moins à demander aux membres permanents d'imaginer l'impression que cela donnerait aux membres non permanents si un projet de résolution leur était présenté un jour ou deux avant d'être mis aux voix après avoir été soumis en premier lieu par l'un des membres permanents aux autres membres permanents. Il ne s'agit pas vraiment là du meilleur moyen de dialoguer.

Je pense également que nous, les Ambassadeurs, avons la responsabilité de nous impliquer davantage dans tout ce que négocie et adopte le Conseil. Même si nous reconnaissons bien évidemment l'excellent travail réalisé par les experts et les coordinateurs politiques, nous sommes responsables de la version finale de ces textes. Et pourtant, combien de fois discutons-nous vraiment de ceux-ci? Combien de fois avons-nous une vraie conversation en tant qu'ambassadeurs sur ce que nous faisons? Je pense que nous devons nous concerter en vue de proposer d'aborder une question donnée, et en parler en tant que groupe.

Ce n'est là qu'un aperçu de ce que je voudrais examiner le mois prochain lorsque je présiderai le Conseil. Je ne sais pas comment je m'y prendrai, mais j'espère que le Conseil m'aidera.

M^{me} Alingue (Tchad) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour le leadership avec lequel vous avez conduit les travaux du Conseil durant votre présidence, ainsi que toute votre équipe qui vous a accompagné dans cet exercice. Je vous remercie également d'avoir organisé cette séance d'évaluation mensuelle des travaux du Conseil de sécurité, conformément à la note S/2010/507 du Président du Conseil. En effet, nous estimons que cette évaluation demeure le seul moyen d'être transparents vis-à-vis des États non membres et, en même temps, permet à ces États de suivre nos travaux. Les sessions d'évaluation à la fin de chaque présidence permettent de faire systématiquement le bilan des travaux du Conseil et nous donnent dans le même temps l'occasion d'avoir un aperçu des priorités dans l'immédiat.

Nous restons préoccupés par le manque de consensus au sein du Conseil sur des situations extrêmement graves menaçant la paix et la sécurité internationales. Je veux parler de la Syrie, de l'Iraq, de l'Ukraine, du Yémen, de la Libye, auxquels il faut ajouter d'autres menaces, comme le terrorisme et l'extrémisme violent, la prolifération et la circulation des armes légères, les trafics illicites et les questions de migration. Nous pensons que les membres du Conseil peuvent faire mieux en s'écoutant mutuellement et en tenant compte des préoccupations légitimes des uns et des autres dans un esprit de consensus.

L'adoption de la résolution 2220 (2015) sur le renforcement de la coopération pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, par neuf voix pour et six abstentions, est révélatrice des rapports de force au sein du Conseil et de la place de certains par rapport aux autres.

Concernant la crise politique au Burundi, nous soulignons la nécessité pour la communauté internationale de se mobiliser pour aider le Burundi à surmonter la crise politique qu'il traverse. Nous soulignons également le rôle primordial de la Communauté de l'Afrique de l'Est dans le règlement de la crise et appelons à une étroite collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, en vue d'appuyer les efforts régionaux visant à trouver une sortie de crise dans l'intérêt du peuple burundais.

Durant le mois de juin, le Conseil de sécurité a examiné les moyens de rendre plus efficaces les missions de maintien de la paix, de protéger les civils et d'assurer la sécurité des personnels des missions. Le besoin d'assurer la protection des Casques bleus

eux-mêmes a été soulevé avec préoccupation par les officiers supérieurs commandant les forces de missions et par les délégations, qui ont évoqué, par exemple, la pose de mines et d'engins explosifs improvisés par les groupes armés au Mali. Nous estimons que les moyens adéquats doivent être mis à la disposition des forces des Nations Unies pour leur permettre de se protéger.

S'agissant des restrictions imposées par certains pays sur la manière dont peuvent être utilisées leurs troupes, nous soulignons la nécessité de disposer d'une structure de commandement unique au sein des contingents militaires et des effectifs de police et de respecter la hiérarchie dont il font partie, au lieu d'accorder la priorité aux ordres venant de leur propre hiérarchie nationale.

Concernant les abus sexuels signalés dans les missions, qui ont été unanimement et vigoureusement dénoncés par toutes les délégations, nous sommes d'avis qu'il faut faire du slogan « tolérance zéro » une réalité dans ce domaine. Nous souscrivons, à cet égard, à la proposition consistant à inclure davantage de personnel féminin dans les opérations de maintien de la paix, y compris aux postes de responsabilité.

En ce qui concerne la violence faite aux enfants en temps de conflit, notre pays a approuvé la recommandation du Secrétaire général visant à faire en sorte que les violations graves commises contre les enfants soient considérées comme des critères susceptibles de faire l'objet de sanctions du comité compétent du Conseil de sécurité. Nous encourageons les États et les partenaires financiers à consolider les actions visant à réinsérer les anciens enfants soldats et à prévenir leur recrutement dans les forces armées. Le Tchad se félicite d'avoir été retiré de la liste des États ayant des enfants dans les rangs de leurs armées. Il est disposé, bien sûr, à partager sa modeste expérience dans ce domaine avec les pays intéressés.

Pour finir, je voudrais une fois de plus réitérer mes félicitations au Président et à toute l'équipe de la Malaisie pour l'immense travail abattu, la pertinence des thèmes abordés et la persévérance dont ils ont fait preuve tout au long de leur présidence. Je saisis cette occasion pour adresser nos félicitations anticipées à la Nouvelle-Zélande pour sa présidence au mois de juillet et lui souhaiter plein succès. La Nouvelle-Zélande peut compter sur le soutien du Tchad.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane vous remercie, Monsieur le

Président, d'avoir convoqué cette séance récapitulative. Le mois de juin a effectivement été un mois chargé pour le Conseil compte tenu de la situation dans divers pays et des différentes questions thématiques inscrites à son programme de travail. Nous voudrions centrer notre intervention d'aujourd'hui sur la séance d'information sur les opérations de maintien de la paix (S/PV.7464), la séance d'information sur la consolidation de la paix (S/PV.7472) et les déclarations à la presse publiées par le Conseil de sécurité durant le mois.

La séance d'information sur les opérations de maintien de la paix a, une fois de plus, donné au Conseil l'occasion d'entendre les commandants des forces et de dialoguer avec eux. Les trois thèmes de la séance, à savoir le fait d'opérer dans un environnement asymétrique, la protection des civils et l'incidence des restrictions sur la performance, mettent en évidence certains des grands défis qui se posent aujourd'hui aux opérations de maintien de la paix. Il nous plaît de constater qu'en dépit de ces difficultés, les missions de maintien de la paix continuent de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous rendons hommage aux hommes et aux femmes qui servent dans les missions et nous présentons nos condoléances les plus sincères aux proches des soldats de la paix qui ont perdu la vie en service commandé.

La séance d'information sur la consolidation de la paix a souligné l'importance que revêt le maintien d'une collaboration étroite entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Le Nigéria est d'avis que, pour garantir l'efficacité de la consolidation de la paix, il convient d'accorder une attention soutenue à la mise en place des institutions, à la réforme du secteur de la sécurité, au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, et au renforcement de l'état de droit. La promotion du dialogue national et la réconciliation sont tout aussi importantes. Nous devons reconnaître l'interdépendance de ces questions thématiques. Elles soulignent à quel point un engagement soutenu est impératif pour s'attaquer aux défis multidimensionnels que pose l'aide apportée aux pays qui passent du conflit à la paix.

La délégation nigériane rend hommage à l'Ambassadeur du Brésil, M. Antonio de Aguiar Patriota, pour les résultats qu'il a obtenus en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix. Nous offrons également notre ferme appui au Président actuel de la Commission, l'Ambassadeur de la Suède, M. Olof Skoog, et nous nous félicitons de

sa volonté de déployer tous les efforts possibles pour améliorer la situation dans les pays dont s'occupe la Commission. Nous sommes convaincus que, sous sa direction avisée, la Commission de consolidation de la paix continuera de jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'une paix et d'un développement durables dans ces pays.

La publication en temps voulu des déclarations à la presse est un aspect important des travaux du Conseil. Elles permettent au Conseil de réagir publiquement à des évolutions importantes qui surviennent concernant les questions inscrites à son ordre du jour. En juin, le Conseil a adopté un grand nombre de déclarations à la presse, principalement sur des attentats terroristes, mais également sur d'autres questions présentant de l'importance pour la paix et la sécurité, en particulier au niveau régional. Le Nigéria félicite les membres du Conseil de la souplesse dont ils ont fait preuve et qui nous a permis de parvenir rapidement à un consensus sur le texte de ces déclarations. Il est important que la voix du Conseil se fasse entendre en temps voulu lorsque la situation l'exige. Cela envoie un message important d'unité et de communauté de vues entre les membres du Conseil.

Enfin, le Nigéria tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation de la manière avisée dont vous avez présidé les travaux du Conseil en ce mois de juin. Nous saisissons également cette occasion pour assurer la délégation néo-zélandaise de notre appui total alors qu'elle se prépare à assumer la présidence du Conseil au mois de juillet.

M. Méndez Graterol (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation vénézuélienne tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de l'esprit d'initiative, de l'efficacité et du leadership dont vous avez fait preuve à la tête des travaux du Conseil de sécurité au mois de juin. Des contributions importantes ont été apportées au cours du mois écoulé à l'action du Conseil.

Notre pays se félicite de la présente séance récapitulative, car nous pensons que ces séances permettent de mettre en évidence les progrès réalisés et les défis qui nous attendent dans la difficile tâche consistant à renforcer la paix et la sécurité internationales. Conformément à l'esprit et au but de la Charte des Nations Unies, nous encourageons le Conseil de sécurité à resserrer ses relations de travail avec les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies de manière transparente et sans exclusive afin de

renforcer sa crédibilité et d'accroître la confiance dans les membres de cette instance.

La question du sort des enfants en temps de conflit armé a retenu l'attention des membres du Conseil, grâce à l'énergie que la présidence a consacrée à son examen. Le Venezuela estime que l'adoption de la résolution 2225 (2015) est d'une extrême importance. Elle demande au Secrétaire général de faire figurer, dans les annexes à ses rapports sur la question, les parties qui recourent à l'enlèvement d'enfants en période de conflit armé, et appelle ces parties à mettre un terme à la détention illégale ou arbitraire, ainsi qu'à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, imposés à des enfants pendant leur détention.

Dans le cadre de cet important débat, le 18 juin (voir S/PV.7466), et en référence à la question de la Palestine, un grand nombre de pays, dont le Venezuela, ont fait part de leurs préoccupations et condamné l'incohérence et la sélectivité du mécanisme, qui a exclu une Puissance occupante, ayant commis de graves violations à l'encontre des enfants palestiniens, des annexes du rapport du Secrétaire général (S/2015/409).

De tous les travaux accomplis durant le mois écoulé, nous tenons à souligner l'importance de la séance d'information organisée le 17 juin (voir S/PV.7464) avec les commandants des forces des opérations de maintien de la paix au Darfour, au Mali et dans la zone de séparation sur les hauteurs du Golan. Les échanges réalisés ont permis de convenir de la nécessité de faire en sorte que les contingents du maintien de la paix puissent avoir une formation appropriée et disposer du matériel et des ressources nécessaires, en complément de leur détermination et de leur volonté à s'acquitter de leurs mandats, et ce, quelles que soient les circonstances dans lesquelles ils opèrent. Ce sont là des thèmes qui vont continuer d'alimenter nos débats dans les prochains mois.

Nous voulons également évoquer la séance d'information à laquelle ont participé le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Olof Skoog, et l'ancien Président de la Commission, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, consacrée aux travaux réalisés par la Commission de consolidation de la paix à sa huitième session (voir S/PV.7472). Entre autres thèmes très pertinents abordés par ladite séance, citons la nécessité d'intégrer les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les pays voisins, aux processus de consolidation de la paix; le rôle fondamental que joue la Commission en tant que lien entre les

objectifs que sont la stabilité et la légitimité politique, et l'état de droit et le développement socioéconomique; et la nécessité d'obtenir des ressources supplémentaires pour les activités de consolidation de la paix. Nous insistons à cet égard sur la difficulté d'entretenir un appui soutenu et de long terme aux pays en situation d'après-conflit. Les efforts visant à renforcer les capacités institutionnelles, techniques, économiques et sociales de ces pays sont bien peu de chose comparés au coût humain et économique qu'impliquerait la reprise du conflit. Les thèmes que je viens d'évoquer ont ouvert la voie à une discussion fructueuse et riche d'informations sur les rapports des groupes d'experts indépendants chargés d'examiner les opérations de maintien de la paix, le dispositif de consolidation de la paix et les résultats de l'application de la résolution 1325 (2005). Chacune de ces séances a servi de prélude à ce qui ne manquera pas d'être un débat intense sur l'avenir de certains des outils fondamentaux dont dispose le Conseil pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales.

Pendant ces six mois d'activité chargée au Conseil de sécurité, la lutte contre le terrorisme a occupé une place prioritaire dans son programme de travail, et les efforts qu'il a déployés ont conduit à l'adoption de décisions de portée mondiale pour combattre efficacement ce fléau. Ainsi, la résolution 2199 (2015) et la déclaration présidentielle sur les combattants terroristes étrangers (S/PRST/2015/11) renforcent la structure juridique et politique multilatérale nécessaire pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. L'application des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale dans ce domaine exige la ferme détermination des États à mettre fin aux transferts d'armes ainsi qu'au financement et à l'entraînement des acteurs non étatiques, dans le respect du droit international. De même, nous apprécions les activités programmées dans les mois à venir pour consolider la collaboration internationale dans l'action commune de lutte contre l'extrémisme violent.

D'autre part, s'agissant des situations de conflit qui persistent au détriment des populations touchées, comme dans le cas de la Palestine et du Sahara occidental, entre autres, nous appelons le Conseil de sécurité, au titre des responsabilités que lui a confiées la Charte, à endosser un rôle plus actif dans la promotion de règlements pacifiques négociés, avec l'entière coopération des parties prenantes, afin d'instaurer une paix ferme et durable.

Le Venezuela accorde une importance particulière à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, domaine fondamental pour promouvoir la transparence et l'inclusivité. Dans ce contexte, nous considérons que le processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général – processus qui commencera dans les mois qui viennent – devra respecter ces principes, dans la perspective d'encourager les États Membres à présenter des candidats. Le dépôt officiel des candidatures au poste de Secrétaire général doit être effectué suffisamment en amont aux fins d'une plus grande interaction entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Nous apprécions les initiatives et les déclarations sur la question émanant de divers groupes d'État, parmi lesquels le Mouvement des pays non alignés, dont nous partageons pleinement la position.

Le renforcement des liens entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents est un aspect qui revêt une importance cruciale pour le Conseil. C'est pourquoi nous considérons qu'il est nécessaire d'appliquer sans réserve l'Article 44 de la Charte des Nations Unies, de manière que les pays qui fournissent des contingents puissent participer à toutes les facettes et étapes des opérations de maintien de la paix, dans le but de parvenir à une coordination plus efficace de tous les acteurs impliqués dans la dynamique institutionnelle de ces missions.

Nous souhaitons encourager le Conseil de sécurité à intensifier ses relations de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, conformément aux dispositions de la Charte, afin de contribuer à la recherche de solutions aux conflits régionaux ayant des répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Malgré l'importance cruciale de cet objectif, nous déplorons que l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour le Sahara occidental, l'ancien Président Joaquim Chissano, n'ait pas été autorisé à participer aux discussions qui se sont tenues sur cette question en avril (voir S/PV.7435). Il n'a pas été tenu compte du fait que l'Union africaine est un allié stratégique de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité, pour la promotion de la paix et de la stabilité sur le continent africain. Cette situation porte indéniablement préjudice aux méthodes de travail du Conseil, notamment s'agissant de la transparence, et il convient donc d'éviter ce type de pratique à l'avenir.

Dans un autre ordre d'idées, le Venezuela considère que le Conseil de sécurité, dans son travail, doit s'attacher à traiter de questions qui ont une

incidence sur la paix et la sécurité internationales, dans le strict respect de la Charte, et s'abstenir d'inscrire à son ordre du jour des questions qui ne relèvent pas de sa compétence. Cela permet d'éviter que le Conseil ne détourne son attention des questions qui forment la substance même de son activité.

Enfin, nous souhaitons dès à présent assurer la Nouvelle-Zélande, qui accèdera à la présidence du Conseil de sécurité au mois de juillet, de notre appui et de notre collaboration. Nous lui présentons tous nos vœux de succès.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le programme de travail du Conseil de sécurité pendant le mois écoulé a été extrêmement chargé, Monsieur le Président, et nous tenons à remercier votre délégation d'avoir dirigé ses travaux avec une grande compétence.

Je voudrais m'arrêter sur divers sujets clefs. L'événement central de la présidence malaisienne a été l'organisation d'un débat sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir S/PV.7466). Nous partageons les préoccupations exprimées par d'autres orateurs quant à l'épreuve terrible que traversent les millions d'enfants vivant en situation de conflit armé dans diverses régions du monde. La nouvelle tendance des organisations terroristes et autres groupes professant des idéologies d'extrémisme violent à perpétrer des violences contre les enfants est particulièrement alarmante.

Nous nous sommes également félicités de la tenue de la séance du 17 juin sur les questions relatives au maintien de la paix (voir S/PV.7464), à laquelle ont participé les commandants de force de diverses missions de terrain. Un tel dialogue est particulièrement important compte tenu des difficultés nouvelles auxquelles sont désormais confrontées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'une des tendances actuelles les plus dangereuses est la hausse du nombre de menaces non traditionnelles que font peser les acteurs non étatiques sur la sécurité des Casques bleus. Il est également indispensable que nous mettions en place une coopération constructive entre les missions de l'ONU et les Gouvernements hôtes qui, par définition, sont directement responsables de la protection de leurs populations et de la situation globale dans leurs pays.

La pertinence des questions soulevées durant ladite séance a été confirmée par les discussions, au sein du Conseil de sécurité, sur plusieurs thèmes relatifs à des pays africains dont le Conseil est

traditionnellement saisi. L'adoption à l'unanimité de la résolution 2228 (2015) a réaffirmé que le Document de Doha pour la paix au Darfour constituait une base solide pour un règlement dans la région. Le Conseil s'est une nouvelle fois dit favorable à ce que le Chef de la Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) agisse comme médiateur entre le Gouvernement soudanais et les rebelles du Darfour, en se fondant sur le Document de Doha. Les parties susceptibles d'exercer une influence sur les rebelles du Darfour doivent les exhorter à s'impliquer dès que possible dans le processus de paix de Doha. Le Conseil a également réaffirmé le rôle clef du groupe de travail conjoint constitué par des représentants du Gouvernement soudanais, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine pour élaborer une stratégie de sortie afin d'organiser le retrait de la MINUAD du Darfour. Le Conseil et le Secrétariat de l'ONU devraient examiner les recommandations du groupe avec le plus grand soin.

Le 20 juin, à Bamako, le processus complexe d'élaboration d'un règlement complet pour le Mali est arrivé à son terme avec l'apposition des dernières signatures sur l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Cela ouvre la voie à une fin de la confrontation armée et à une large concorde nationale.

Nous espérons que toutes les forces politiques du Mali respecteront les dispositions de l'accord et poursuivront le dialogue de paix. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali va jouer un important rôle à cet égard, tel qu'énoncé dans la résolution 2227 (2015) adoptée hier. La communauté internationale doit aider à consolider cette dynamique positive, et dans ce contexte, nous considérons que la menace de sanctions est contreproductive.

La situation au Burundi est restée au centre de l'attention du Conseil et a donné lieu à l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2015/13. L'appel à engager un dialogue ouvert à tous et axé, dans l'esprit de la Constitution, sur l'organisation des élections revêt la plus haute importance. Nous sommes d'avis qu'un autre report des élections pourrait créer un vide constitutionnel et mener au chaos au Burundi. Nous saluons les mesures prises par le Gouvernement pour mettre en œuvre les décisions de l'Union africaine et de la Communauté d'Afrique de l'Est et rétablir la stabilité dans le pays, notamment en donnant des garanties de sécurité à tous les chefs politiques durant

la période électorale et en procédant au désarmement de la population. Les parties qui ont de l'influence sur les opposants au Gouvernement, qui n'ont cessé d'exacerber la situation dans l'espoir d'annuler la tenue des élections, doivent faire en sorte qu'ils renoncent à leur comportement destructeur et ne pas inciter les forces antigouvernementales à de nouvelles actions illégales.

En juin, le Conseil a continué d'examiner activement la question du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La situation dans cette région est extrêmement explosive et il ne sera pas possible de la stabiliser sans un règlement politique et diplomatique des crises régionales, que ce soient les plus récentes ou celles qui durent depuis des décennies. Hélas, il n'y a pour le moment aucune raison d'être optimiste quant à un règlement de la crise au Moyen-Orient.

Du fait de l'ingérence extérieure dans le conflit en Syrie et des actions de l'opposition armée, une nouvelle menace est apparue avec l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui s'incruste en Iraq et s'efforce de prendre pied au Liban et dans d'autres pays de la région et au-delà. Résultat, les Casques bleus se retrouvent maintenant dans la zone à risque. Nous condamnons énergiquement l'incident qui a fait plusieurs blessés dans les rangs de la Force chargée d'observer le désengagement. Aujourd'hui, l'EIIL est en train de renforcer son emprise en Afghanistan et se rapproche de l'Asie centrale. Il est également à l'origine de nombreux attentats en Europe.

Nous sommes convaincus que tous les pays de la région doivent mettre de côté leurs divergences, qui ont toujours existé et existeront sans doute toujours, sur nombre de questions. Ils doivent au contraire s'efforcer de mobiliser tous les efforts pour lutter contre cette menace commune qu'est le terrorisme. Le droit du Gouvernement syrien de lutter résolument contre le terrorisme sur son territoire, tout en respectant ses obligations internationales pertinentes, ne saurait être contesté. Mais étant donné l'ampleur des activités de l'EIIL, du Front el-Nosra et de ceux qui leur sont associés, les efforts de la Syrie, seuls, ne suffisent pas.

Il ne faut pas perdre de vue non plus le facteur terroriste au Yémen. Il y a toutes les raisons de penser qu'Al-Qaïda est en train d'étendre son influence dans ce pays. On ne peut accepter que les terroristes remplissent le vide politique et tirent profit d'un éventuel accord entre les parties yéménites. Nous devons continuer d'œuvrer avec les parties yéménites pour qu'elles

entement d'urgence un dialogue constructif en vue de mettre un terme au conflit et d'établir des structures étatiques efficaces et représentatives. Nous comprenons l'importance d'un dialogue yéménite ouvert à tous et pensons que c'est aux Yéménites de décider de leur avenir sans ingérence extérieure. Nous voudrions souligner une fois de plus l'importance de proclamer rapidement des trêves humanitaires au Yémen, étant donné la situation catastrophique dans ce pays.

S'agissant de la situation en Ukraine, nous tenons à dire que la réunion du Groupe de contact en juin, celle des sous-groupes de travail sur diverses questions et la réunion des quatre dirigeants tenue selon le « format Normandie » le 23 juin ont montré qu'il n'y a pas d'autre option que le processus de Minsk et la pleine mise en œuvre de l'ensemble de mesures convenues. De même qu'il n'y a pas d'autre choix qu'un dialogue direct entre Kiev, d'un côté, et Donetsk et Lougansk, de l'autre. Je rappelle que l'accord de Minsk II a été signé par les représentants du Donbass mais aussi ceux de Kiev. Les progrès dans la mise en œuvre des accords de Minsk demeurent insuffisants alors qu'il ne reste plus que six mois avant la fin de 2015.

Il est clair à présent, non seulement pour nous mais aussi pour les autres membres du « groupe de Normandie », que c'est d'abord et avant tout Kiev qui ralentit la mise en œuvre des accords, comme nous l'avons expliqué paragraphe par paragraphe à la séance que le Conseil de sécurité a tenue le 5 juin (voir S/PV.7457). Je ne donnerai qu'un seul exemple. Selon les organes de presse et les déclarations du Gouvernement de Kiev, on se prépare activement, à Kiev, à amender la Constitution, en violation de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Donetsk et Lougansk sont exclues de ce processus. En outre, à la réunion ministérielle de Paris, on a bien vu le danger que représentent les agissements de certaines forces qui poussent à une solution militaire. Nous demandons aux membres du Conseil qui mettent à profit toutes les occasions, y compris la séance d'aujourd'hui, pour répéter leurs discours de propagande, de réfléchir à leur responsabilité dans la situation en Ukraine. Il serait autrement plus productif de ne pas dégrader l'atmosphère et de faire pression sur les autorités de Kiev pour qu'elles mettent en œuvre rapidement les accords de Minsk II.

Pour ce qui est de la sélection et de la nomination du Secrétaire général, nous ne comprenons pas très bien le lien entre cette question et le programme de travail

du Conseil pour les mois de juin et de juillet, puisque le choix du nouveau Secrétaire général ne se fera pas avant l'année prochaine. Sur le principe, nous tenons à souligner que nous n'appuierons aucune tentative de réécriture de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, étant donné que la procédure en place s'est avérée efficace jusqu'à présent.

Nous voudrions rappeler que la dernière fois que nous avons dû sélectionner un Secrétaire général, en 2006, M. Ban Ki-moon a été nommé trois mois avant la fin du mandat de M. Annan. Quant aux propositions d'ouvrir les procédures afin d'associer davantage l'ensemble des États Membres au processus, elles doivent toutes être examinées avec soin. Nous ne devons pas oublier que notre tâche principale est d'élire le meilleur candidat et le plus compétent pour occuper le poste de Secrétaire général.

En conclusion, nous voudrions souhaiter à la délégation néo-zélandaise plein succès dans le cadre de sa présidence du Conseil en juillet.

M. Olguín Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence malaisienne du brio avec lequel elle a dirigé les travaux du Conseil en juin et d'avoir organisé la présente séance récapitulative qui est très importante pour les membres élus du Conseil afin de promouvoir la transparence des méthodes de travail, au bénéfice de l'ensemble des États Membres de l'ONU.

En ce qui concerne le mois écoulé, nous voudrions souligner l'importance du débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/PV.7466) et l'appui des membres à l'inclusion de l'enlèvement comme critère d'inscription des parties qui s'en rendent coupables sur les listes figurant dans les annexes au rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Il nous plaît de constater qu'outre le Chili, de nombreux participants ont appuyé les Lignes directrices de Lucens et la Déclaration d'Oslo relatives à la protection des écoles et des universités contre toute utilisation militaire en temps de conflit, conformément à la résolution 2143 (2014) du Conseil.

Nous voudrions aussi mettre en avant la séance d'hier sur la situation au Darfour (S/PV.7478) et insister sur le fait que toute saisine de la Cour pénale internationale (CPI), passée ou à venir, doit s'accompagner d'un suivi de la part du Conseil. Mettre un terme à l'impunité nécessite d'améliorer la coopération et la communication avec la CPI et le Bureau du Procureur.

Durant le mois écoulé, de nombreux morts dans des attaques terroristes ont été à déplorer. Nous réaffirmons que la lutte contre le terrorisme doit aussi comprendre une perspective globale afin de remédier aux causes profondes et aux facteurs de déstabilisation qui servent de terreau fertile à l'extrémisme.

Nous nous félicitons des différents formats de réunion, notamment les dialogues interactifs informels et les réunions tenues selon la formule Arria, qui ont été utilisés. Le dialogue interactif informel avec la Commission de consolidation de la paix (S/PV.7472) nous a permis de débattre de la complémentarité entre cet organe et le Conseil et d'avoir un échange direct avec les pays concernés et les Présidents des formations pays. Nous apprécions beaucoup cet effort de dialogue avec les pays concernés et les Présidents des formations pays. À cet égard, la présidence chilienne du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud a convoqué le 19 juin une réunion officielle avec le Soudan du Sud et les pays voisins afin d'encourager un dialogue visant à mieux comprendre les problèmes auxquels sont confrontés les États, ainsi qu'une mise en œuvre plus efficace des sanctions adoptées par le Conseil. Un autre exemple est la réunion du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, qui nous a permis, avec quelques pays du continent, de nous pencher par exemple sur la situation du Burundi en jouant un rôle préventif.

Enfin, nous sommes convaincus que les séances récapitulatives doivent se tenir tous les mois, en particulier compte tenu des questions prioritaires sur lesquelles va devoir se pencher le système des Nations Unies, notamment le Conseil, comme par exemple l'anniversaire de la résolution 1325 (2000) et le processus de nomination du Secrétaire général. Nous espérons que le Conseil contribuera à l'ouverture et à la transparence de processus au cours des prochains mois, en collaboration avec l'Assemblée générale.

Pour finir, nous souhaitons plein succès à la Nouvelle-Zélande, qui assurera la présidence le mois prochain.

M. Delattre (France) : Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement l'Ambassadeur Dato' Ramlan Bin Ibrahim et toute l'équipe de la Malaisie pour tout le travail accompli au mois de juin. Ils ont parfaitement géré l'agenda d'un mois dense et productif à New York. Je retiendrai notamment l'excellent débat organisé sur les enfants dans les conflits armés, couronné par le

vote d'une importante résolution, la résolution 2225 (2015). Nous avons eu aussi d'importantes discussions sur la consolidation de la paix, dans divers formats, à la fois officiels et informels. Je souhaite commencer mon propos en signalant deux dossiers africains : l'un est porteur d'espoir, c'est celui du Mali; l'autre ne cesse de nous inquiéter, c'est celui du Burundi.

Ce mois de juin a marqué une étape historique pour le Mali avec la signature par toutes les parties concernées de l'Accord de paix de Bamako. Le Conseil en a pris acte avec l'adoption de la résolution 2227 (2015), résolution importante qui donne à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) un nouveau mandat pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix dans toutes ses dimensions, en particulier sécuritaires : soutien au cantonnement, désarmement et réintégration des anciens combattants, soutien au redéploiement des forces armées maliennes dans le nord, dans le cadre des mécanismes mis en place par l'Accord.

La pleine et sincère mise en œuvre de l'Accord par ses signataires sera essentielle pour réussir la paix, et pour l'enraciner. Le Conseil marque qu'il suivra avec attention la mise en œuvre de l'Accord et que ceux qui s'opposeraient à la mise en œuvre de l'Accord devront en assumer les conséquences. Ainsi, en donnant pour mission à la MINUSMA de soutenir l'Accord de paix, le Conseil de sécurité rappelle le sens premier de la mission des Casques bleus : accompagner le Mali vers une paix durable, en soutien à l'Accord de Ouagadougou lors de la création de la MINUSMA, en soutien à l'Accord de Bamako désormais.

Si le Mali vient d'engager une dynamique positive, ce n'est pas le cas, au contraire, du Burundi, qui est entré dans une période tendue après l'annonce de la candidature du Président Nkurunziza à un troisième mandat. L'Union africaine a fixé dans son communiqué du 13 juin un cadre pour relancer le dialogue en vue d'un règlement politique durable de la crise. Elle a demandé notamment à ce que le calendrier électoral soit agréé par consensus entre les parties, et fixé un certain nombre de conditions à remplir avant la tenue des scrutins, notamment la réouverture des médias, la libération des personnes arrêtées lors des manifestations et le désarmement des groupes de jeunes affiliés à des partis politiques.

L'équipe de médiation internationale et le Secrétaire général ont estimé dans plusieurs communiqués que les conditions n'étaient pas réunies

à ce stade pour la tenue d'élections libres, crédibles, transparentes et inclusives et ont appelé à un nouveau report du calendrier électoral. Cette demande, on le sait, n'a pas été acceptée par le Gouvernement burundais, qui met en avant ses contraintes constitutionnelles.

Les autorités ont tenu de manière unilatérale les élections communales et législatives hier, dans un climat tendu. L'opposition les a boycottées. Le contrôle étroit des quartiers contestataires par la police restreint depuis le début du mois de juin les manifestations contre un troisième mandat. Le Gouvernement semble déterminé à tenir l'élection présidentielle le 15 juillet, et Pierre Nkurunziza à maintenir sa candidature. La situation demeure par conséquent volatile et imprévisible. Avec le soutien du Conseil, la médiation internationale poursuit ses efforts pour trouver un terrain d'entente dans la perspective de l'élection présidentielle. Nous appelons avec force toutes les parties, et en particulier les autorités burundaises, à faire preuve d'esprit de dialogue et de compromis dans l'intérêt supérieur du pays.

Ces deux situations nous rappellent combien l'ONU doit être plus performante, à la fois dans la prévention et la gestion des crises. Précisément, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, présidé par José Ramos-Horta, a remis son rapport au Secrétaire général le 17 juin. Ce rapport comprend une centaine de recommandations de tous ordres : de doctrine, sur le processus politique, la protection des civils, l'usage de la force, la diplomatie préventive par exemple; de fonctionnement des opérations de maintien de la paix, s'agissant du commandement, de l'engagement des fournisseurs de contingents, de l'équipement, des formations; mais aussi d'organisation interne du Secrétariat en ce qui concerne notamment le renforcement de l'analyse et de la planification, ou encore la simplification de l'appui logistique.

Ce rapport doit maintenant donner lieu à un travail conduit par le Secrétaire général qui proposera un rapport de mise en œuvre. Il devra être concerté avec les États Membres. Le résultat sera présenté lors de la prochaine Assemblée générale et les recommandations qui s'adressent à la fois au Conseil de sécurité, au Secrétariat, aux pays fournisseurs de contingents et à l'ensemble des acteurs du maintien de la paix, une fois approuvées, seront mises en œuvre progressivement par la suite. Nous en attendons beaucoup, car à travers les missions de paix et leur capacité d'adaptation à des

contextes évolutifs, c'est l'image de l'ONU et, surtout, la pertinence de l'action menée par l'Organisation qui sont en jeu.

Je terminerai mon propos par l'évocation brève du Proche-Orient. Les consultations de ce mois ont une nouvelle fois révélé l'impératif d'initiatives concrètes en vue d'une reprise du processus de paix. Nous ne pouvons nous limiter à en appeler aux parties pour reprendre seules les négociations. Face aux tensions et au risque de délitement de la perspective des deux États, la France a proposé une démarche d'accompagnement international autour de deux volets.

La priorité est de créer un groupe de soutien international, que le Ministre Laurent Fabius a résumé sous la formule de « Quatuor plus », incluant en plus des membres actuels les membres permanents du Conseil ainsi que certains pays de la région et de l'Union européenne. Ensuite, nous devons travailler en faveur de l'adoption d'une résolution paramètres qui soit acceptée par tous, car une résolution n'aura de sens que si elle est consensuelle et permet de relancer les perspectives de négociation. Nous travaillerons donc à New York et dans les capitales pour faire avancer cette perspective.

En Syrie, les dernières semaines ont été les plus meurtrières depuis le début du conflit. Le nombre d'attaques aveugles contre les civils n'a jamais été aussi élevé. Le régime a multiplié les attaques aux barils d'explosifs. Parallèlement, les groupes terroristes - Daech et le Front el-Nosra - ont continué de progresser et de frapper les civils. Ces attaques sont intolérables et contraires au droit international humanitaire et aux résolutions du Conseil de sécurité. Avec l'Espagne, la France a voulu mettre l'accent sur les souffrances des populations civiles et engager une démarche visant à éveiller la conscience internationale à la gravité de ces exactions. Nous allons, dans le courant du mois de juillet, travailler avec toutes les délégations du Conseil pour bâtir une action qui soit efficace afin de lutter contre ces attaques aveugles.

Nous avons trois priorités en Syrie : rechercher une solution politique, protéger les civils et lutter contre le terrorisme. Nous sommes convaincus que ces priorités sont liées, complémentaires. Comme l'a rappelé l'Envoyé spécial, M. de Mistura, seule une solution politique assurera, in fine, stabilité et sécurité à la population syrienne. Et il ne saurait y avoir de réponse efficace au terrorisme si l'on ne parvient pas à trouver une solution qui réponde aux aspirations du

peuple syrien tout en évitant bien sûr le chaos. C'est ce chemin de crête étroit que la France estime nécessaire de promouvoir sans relâche.

Enfin, nous n'oublions pas que ce mois-ci a été endeuillé par de terribles attentats terroristes qui ont frappé plusieurs pays, dont la France et plusieurs autres membres du Conseil. Notre détermination à lutter contre les fléaux du terrorisme et du radicalisme est entière. Plus que jamais, l'unité du Conseil est nécessaire pour faire barrage aux fanatiques.

Je voudrais conclure en remerciant de nouveau la présidence malaisienne et en souhaitant bonne chance à la Nouvelle-Zélande, qui peut bien sûr compter sur notre plein et entier soutien.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à saluer le dynamisme de la Malaisie à la présidence du Conseil pour le mois de juin. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de votre travail efficace. Je pense que sous la direction de la prochaine présidence, assumée par la Nouvelle-Zélande, nos travaux donneront de bons résultats.

S'agissant des discussions qui ont eu lieu ce mois, la Chine a exprimé ses vues. J'axerai cependant mon propos sur trois questions.

Premièrement, la situation demeure instable au Moyen-Orient. Les pourparlers de paix sont toujours, à l'heure actuelle, le seul moyen viable de parvenir à la réconciliation entre la Palestine et Israël. Nous exhortons Israël et la Palestine à respecter leur décision stratégique d'opter pour des pourparlers de paix. Nous espérons que le nouveau Gouvernement israélien prendra des mesures crédibles pour créer des conditions propices au lancement de pourparlers de paix, qui devraient prévoir la fin des activités de peuplement, la libération des détenus palestiniens et la levée totale du blocus imposé à Gaza. Le Conseil doit, sur ce point, assumer les responsabilités nécessaires en prenant des mesures concrètes pour promouvoir les pourparlers de paix. La Chine appuie toutes les initiatives et tous les efforts qui pourraient aider les deux parties à surmonter leurs divergences et à reprendre les pourparlers de paix dans les meilleurs délais. Nous espérons que la communauté internationale coordonnera et unira mieux tous les efforts en vue d'une reprise des pourparlers de paix entre les deux parties et d'une amélioration de la situation sur place. La Chine est prête à renforcer sa

coopération avec la communauté internationale et à jouer un rôle accru pour faciliter une solution.

Deuxièmement, concernant la question du Soudan et du Darfour, nous apprécions les efforts faits par le Gouvernement soudanais pour stabiliser la situation au Darfour et promouvoir le processus politique et le développement économique et social de la région. La communauté internationale doit exhorter toutes les parties au Darfour, en particulier les forces rebelles, à respecter la solution politique convenue et à prendre part à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour afin d'ouvrir la voie à une solution globale et rapide à la question du Darfour ainsi qu'au développement et à la reconstruction du Darfour. La Chine apprécie le travail réalisé par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) afin de stabiliser la situation et de promouvoir des pourparlers de paix et la protection des civils. Nous appuyons la prorogation du mandat de la MINUAD.

La Chine ne cesse de dire que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays concernés, et prendre dûment en considération leurs opinions. Nous devons adapter le mandat et l'ampleur des opérations de maintien de la paix en fonction de l'évolution de la situation et des besoins sur le terrain. À cet égard, le Conseil doit prêter attention à la demande du Gouvernement soudanais visant une stratégie de sortie pour la MINUAD. Nous saluons et appuyons la mise en place d'un groupe de travail tripartite réunissant le Secrétariat, le Gouvernement soudanais et l'Union africaine, et nous espérons que toutes les parties intensifieront les consultations et formuleront une proposition raisonnable en vue d'un retrait progressif de la MINUAD qui soit acceptable pour tous.

Troisièmement, s'agissant des activités de consolidation de la paix des Nations Unies, la Chine considère qu'elles doivent être prises en main, conduites et menées par les pays concernés. Elles doivent viser à appuyer les institutions de ces pays, à renforcer les capacités et à s'attaquer aux causes profondes des conflits. L'ONU doit, d'une part, servir de cadre permettant de promouvoir, dans le cadre des activités de consolidation de la paix, la coordination et la coopération entre les parties dans les pays concernés et les acteurs de la communauté internationale. Nous devons éviter la monopolisation. Nous devons adapter notre plan de travail aux besoins réels des pays concernés, utiliser au mieux les ressources et accroître l'efficacité de notre

action. En assurant la stabilité et le développement durables de ces pays, nous devons également nous attaquer à la question des bénéfices à court terme qui permettraient aux populations de profiter des dividendes des activités de consolidation de la paix grâce à des projets ne nécessitant pas d'énormes investissements mais à effet rapide. La Chine continuera de jouer un rôle positif et constructif dans les activités de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de juin, je voudrais adresser les sincères remerciements de la délégation malaisienne aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues les Représentants permanents, à leurs personnels respectifs et au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté.

Je pense que la présente séance de synthèse a été utile. Certaines propositions concernant les méthodes de travail et d'autres questions nous aideront non seulement à nous y attaquer de manière plus franche et plus constructive dans le cadre des consultations, mais

également à consacrer plus de temps à la meilleure voie à suivre. De nombreuses remarques utiles ont été faites et elles pourraient améliorer les travaux du Conseil. J'espère que nous pourrions convenir d'un nouvel ensemble de meilleures pratiques. Si nous restons accrochés aux anciennes attitudes et habitudes dans la façon dont nous nous comportons, nous courons le risque d'avoir à faire une nouvelle fois face à la même routine.

Ce mois a bel et bien été chargé et nous avons également pu recueillir un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pas pu le faire seuls ou sans les efforts considérables, l'appui et les contributions positives de chaque délégation et des représentants du Secrétariat ainsi que du personnel compétent des services de conférence.

Au moment où notre présidence s'achève, je sais que je parle au nom du Conseil en souhaitant à la délégation néo-zélandaise bonne chance et une présidence couronnée de succès pour le mois de juillet. La Nouvelle-Zélande peut être assurée du plein appui de la délégation malaisienne.

La séance est levée à 17 h 55.